



Référentiel Officiel

Fourni par Educentre, le copilote des apprenants
et des professionnels de la formation

<https://educentre.fr>



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Chef de chantier travaux publics routes et canalisations

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCRC	RE	TP-00132	08	07/09/2016	26/06/2020	1/34

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Chef de chantier travaux publics routes et canalisations

Sigle du titre professionnel : CCRC

Niveau : 4 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 231p - Conduite de travaux et métré en génie civil

Code(s) ROME : F1202

Formacode : 22294, 22070, 22054

Date de l'arrêté : 22/08/2016

Date de parution au JO de l'arrêté : 07/09/2016

Date d'effet de l'arrêté : 22/10/2016

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCRC	RE	TP-00132	08	07/09/2016	26/06/2020	3/34

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RE comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCRC	RE	TP-00132	08	07/09/2016	26/06/2020	4/34

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel CCRC

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Faire réaliser par ses équipes des chantiers de terrassements. Préparer et organiser le travail des équipes de terrassements. Faire réaliser par ses équipes la pose de canalisations. Faire réaliser par ses équipes la construction de routes et de voirie urbaine. Préparer et organiser le travail des équipes de pose de canalisations. Préparer et organiser le travail des équipes de construction de routes et de voirie urbaine.	07 h 00 min	Il s'agit de la production de documents écrits (travail individuel à partir d'un dossier de chantier). A partir du dossier « chantier » d'un projet de Routes et de Canalisations, le candidat devra réaliser les opérations professionnelles suivantes : <ul style="list-style-type: none"> organiser et planifier le chantier, établir des plannings prévisionnels (mensuels, hebdomadaires, journaliers) des tâches, lister les moyens nécessaires à l'exécution des travaux (personnel, matériel, fournitures, dispositifs de sécurité), déterminer des quantités d'ouvrages, calculer des dépenses prévisionnelles.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Réaliser les opérations de fin d'un chantier de terrassements. Réaliser les opérations de fin de chantier de routes et de voirie urbaine. Réaliser les opérations de fin d'un chantier de canalisations. Assurer les missions d'un « encadrant » de travaux à proximité des réseaux, dans le respect de la réglementation.	00 h 30 min	Le Jury questionne le candidat sur les compétences liées à la livraison des ouvrages et à l'encadrement de travaux à proximité des réseaux.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet.
Entretien final		00 h 30 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. (10 minutes). Le jury peut s'appuyer pour cet entretien sur les documents élaborés lors de la mise en situation professionnelle.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	08 h 00 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCRC	RE	TP-00132	08	07/09/2016	26/06/2020	5/34

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Le candidat répond au questionnement du Jury et tient à sa disposition l'attestation de compétences "AIPR - Encadrant".

Précisions pour le candidat VAE :

Le candidat devra être détenteur de l'attestation de compétences "AIPR - Encadrant" en cours de validité.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCRC	RE	TP-00132	08	07/09/2016	26/06/2020	6/34

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Diriger des chantiers de terrassements					
Assurer les missions d'un « encadrant » de travaux à proximité des réseaux, dans le respect de la réglementation.	La réglementation est respectée. Les actions à entreprendre sont décrites.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Préparer et organiser le travail des équipes de terrassements.	Les schémas d'implantation des terrassements permettent une réalisation conforme au plan, Les méthodes d'exécution, en adéquation avec les moyens, les pratiques de l'entreprise et les modes opératoires retenus, sont validées par le Conducteur de Travaux, Les croquis d'exécution, les schémas de signalisation sont exploitables par le personnel ouvrier et prennent en compte les normes techniques et les règlements en vigueur en matière de sécurité et de protection de la santé, Les plannings des travaux sont lisibles et exploitables, Les règles de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées. La réalisation est conforme au cahier des charges. Les délais de réalisation (de l'ouvrage ou de la partie de l'ouvrage) sont optimisés.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCRC	RE	TP-00132	08	07/09/2016	26/06/2020	7/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Faire réaliser par ses équipes des chantiers de terrassements.	<p>Les techniques de réalisation sont appropriées aux cas des chantiers, La mise en œuvre est conforme aux règles techniques préconisées dans les fascicules du Cahier des Clauses Techniques Générales, Il n'y a pas de rupture d'approvisionnement qui occasionnerait une baisse de rendement voire l'arrêt du chantier, Les terrassements sont réalisés conformément aux spécifications de qualité contenues dans le Cahier des Clauses Techniques, dans les délais imposés et dans le respect du budget prévisionnel fixé par l'entreprise, Les consignes de travail sont transmises sans ambiguïté, Les équipements de protection individuelle sont portés par son équipe et par lui-même, Le plan de sécurité est respecté, Les documents administratifs et de gestion sont remis aux services concernés selon les échéances requises, Les caractéristiques dimensionnelles et géométriques (planimétrie et altimétrie) des ouvrages, fixées dans les pièces contractuelles, sont respectées, Les constats de travaux, comptes rendus et rapports de chantier sont clairs et concis, Les dates de livraison des ouvrages partiels et définitifs sont respectées, Les règles de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées. La réalisation est conforme au cahier des charges. Les délais de réalisation (de l'ouvrage ou de la partie de l'ouvrage) sont optimisés.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCRC	RE	TP-00132	08	07/09/2016	26/06/2020	8/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser les opérations de fin d'un chantier de terrassements.	<p>Les essais et contrôles sont déclenchés en temps opportun et suivis dans leur réalisation,</p> <p>La livraison de l'ouvrage respecte le délai contractuel,</p> <p>Les plans de récolement sont remis dans les délais,</p> <p>Suite au contrôle permanent des spécificités techniques, la réception du chantier est obtenue sans réserve significative,</p> <p>En cas de réserve, la communication pour les reprises des non-conformités est explicite,</p> <p>Le repliement des installations et de la signalisation de chantier s'effectue selon les procédures d'inventaire du matériel et de gestion de stocks propres à l'entreprise,</p> <p>Les équipements de protection individuelle sont portés par son équipe et par lui-même,</p> <p>Le plan de sécurité est respecté, tout particulièrement au moment de l'enlèvement de la signalisation de chantier,</p> <p>Les règles de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées.</p> <p>La réalisation est conforme au cahier des charges.</p> <p>Les délais de réalisation (de l'ouvrage ou de la partie de l'ouvrage) sont optimisés.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Diriger des chantiers de canalisations					
Assurer les missions d'un « encadrant » de travaux à proximité des réseaux, dans le respect de la réglementation.	<p>La réglementation est respectée.</p> <p>Les actions à entreprendre sont décrites.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCRC	RE	TP-00132	08	07/09/2016	26/06/2020	9/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Préparer et organiser le travail des équipes de pose de canalisations.	<p>Les schémas d'implantation des réseaux enterrés et des branchements particuliers permettent une réalisation conforme au plan,</p> <p>Les méthodes d'exécution, en adéquation avec les moyens, les pratiques de l'entreprise et les modes opératoires retenus, sont réalistes et validées par le Conducteur de Travaux,</p> <p>Les croquis d'exécution, les schémas de signalisation sont exploitables par le personnel ouvrier et prennent en compte les normes techniques et les règlements en vigueur en matière de sécurité et de protection de la santé,</p> <p>Les règles de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées,</p> <p>La réalisation est conforme au cahier des charges,</p> <p>Les délais de réalisation (de l'ouvrage ou de la partie de l'ouvrage) sont optimisés,</p> <p>Les équipements de protection individuelle sont portés par son équipe et par lui-même.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCRC	RE	TP-00132	08	07/09/2016	26/06/2020	10/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Faire réaliser par ses équipes la pose de canalisations.	<p>Les techniques de réalisation sont appropriées aux cas des chantiers, La mise en œuvre est conforme aux règles techniques préconisées dans les fascicules du Cahier des Clauses Techniques Générales, Les plannings des travaux sont lisibles et exploitables, Il n'y a pas de rupture d'approvisionnement qui occasionnerait une baisse de rendement voire l'arrêt du chantier, Les terrassements sont réalisés conformément aux spécifications de qualité contenues dans le Cahier des Clauses Techniques, dans les délais imposés et dans le respect du budget prévisionnel fixé par l'entreprise, Les consignes de travail sont transmises sans ambiguïté, Les équipements de protection individuelle sont portés par son équipe et par lui-même, Le plan de sécurité est respecté, Les documents administratifs et de gestion sont remis aux services concernés selon les échéances requises, Les caractéristiques dimensionnelles et géométriques (planimétrie et altimétrie) des ouvrages fixées dans les pièces contractuelles sont respectées, Les constats de travaux, comptes rendus et rapports de chantier sont clairs et concis, Les dates de livraison des ouvrages partiels et définitifs sont respectées, Les règles de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées. La réalisation est conforme au cahier des charges. Les délais de réalisation (de l'ouvrage ou de la partie de l'ouvrage) sont optimisés.</p>	☒	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCRC	RE	TP-00132	08	07/09/2016	26/06/2020	11/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser les opérations de fin d'un chantier de canalisations.	<p>Les essais et contrôles sont déclenchés en temps opportun et suivis dans leur réalisation,</p> <p>La livraison de l'ouvrage respecte le délai contractuel,</p> <p>Les plans de récolement sont remis dans les délais,</p> <p>Suite au contrôle permanent des spécificités techniques, la réception du chantier est obtenue sans réserve significative,</p> <p>En cas de réserve, la communication pour les reprises des non-conformités est explicite,</p> <p>Le repliement des installations et de la signalisation de chantier s'effectue selon les procédures d'inventaire du matériel et de gestion de stocks propres à l'entreprise,</p> <p>Les équipements de protection individuelle sont portés par son équipe et par lui-même,</p> <p>Le plan de sécurité est respecté, tout particulièrement au moment de l'enlèvement de la signalisation de chantier.</p> <p>Les règles de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées.</p> <p>La réalisation est conforme au cahier des charges.</p> <p>Les délais de réalisation (de l'ouvrage ou de la partie de l'ouvrage) sont optimisés.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Diriger des chantiers de routes et de voirie urbaine					
Assurer les missions d'un « encadrant » de travaux à proximité des réseaux, dans le respect de la réglementation.	<p>La réglementation est respectée.</p> <p>Les actions à entreprendre sont décrites.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCRC	RE	TP-00132	08	07/09/2016	26/06/2020	12/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Préparer et organiser le travail des équipes de construction de routes et de voirie urbaine.	<p>Les schémas d'implantation des routes, voies et trottoirs permettent une réalisation conforme aux plans,</p> <p>Les méthodes d'exécution, en adéquation avec les moyens, les pratiques de l'entreprise et les modes opératoires retenus, sont réalistes et validées par le Conducteur de Travaux,</p> <p>Les croquis d'exécution, les schémas de signalisation sont exploitables par le personnel ouvrier et prennent en compte les normes techniques et les règlements en vigueur en matière de sécurité et de protection de la santé,</p> <p>Les règles de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées,</p> <p>La réalisation est conforme au cahier des charges,</p> <p>Les délais de réalisation (de l'ouvrage ou de la partie de l'ouvrage) sont optimisés,</p> <p>Les équipements de protection individuelle sont portés par son équipe et par lui-même.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCRC	RE	TP-00132	08	07/09/2016	26/06/2020	13/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Faire réaliser par ses équipes la construction de routes et de voirie urbaine.	<p>Les techniques de réalisation sont appropriées aux cas des chantiers, La mise en œuvre est conforme aux règles techniques préconisées dans les fascicules du Cahier des Clauses Techniques Générales, Les plannings des travaux sont lisibles et exploitables, Il n'y a pas de rupture d'approvisionnement qui occasionnerait une baisse de rendement voire l'arrêt du chantier, Les terrassements sont réalisés conformément aux spécifications de qualité contenues dans le Cahier des Clauses Techniques, dans les délais imposés et dans le respect du budget prévisionnel fixé par l'entreprise, Les consignes de travail sont transmises sans ambiguïté, Les équipements de protection individuelle sont portés par son équipe et par lui-même, Le plan de sécurité est respecté, Les documents administratifs et de gestion sont remis aux services concernés selon les échéances requises, Les caractéristiques dimensionnelles et géométriques (planimétrie et altimétrie) des ouvrages fixées dans les pièces contractuelles sont respectées, Les constats de travaux, comptes rendus et rapports de chantier sont clairs et concis, Les dates de livraison des ouvrages partiels et définitifs sont respectées, Les règles de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées. La réalisation est conforme au cahier des charges. Les délais de réalisation (de l'ouvrage ou de la partie de l'ouvrage) sont optimisés.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCRC	RE	TP-00132	08	07/09/2016	26/06/2020	14/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser les opérations de fin de chantier de routes et de voirie urbaine.	<p>Les essais et contrôles sont déclenchés en temps opportun et suivis dans leur réalisation,</p> <p>La livraison de l'ouvrage respecte le délai contractuel,</p> <p>Les plans de récolement sont remis dans les délais,</p> <p>Suite au contrôle permanent des spécificités techniques, la réception du chantier est obtenue sans réserve significative,</p> <p>En cas de réserve, la communication pour les reprises des non-conformités est explicite,</p> <p>Le repliement des installations et de la signalisation de chantier s'effectue selon les procédures d'inventaire du matériel et de gestion de stocks propres à l'entreprise,</p> <p>Les équipements de protection individuelle sont portés par son équipe et par lui-même,</p> <p>Le plan de sécurité est respecté, tout particulièrement au moment de l'enlèvement de la signalisation de chantier,</p> <p>Les règles de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées.</p> <p>La réalisation est conforme au cahier des charges.</p> <p>Les délais de réalisation (de l'ouvrage ou de la partie de l'ouvrage) sont optimisés.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant : Sans objet.					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCRC	RE	TP-00132	08	07/09/2016	26/06/2020	15/34

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Mettre en oeuvre des modes opératoires	Assurer les missions d'un « encadrant » de travaux à proximité des réseaux, dans le respect de la réglementation. Faire réaliser par ses équipes des chantiers de terrassements. Faire réaliser par ses équipes la construction de routes et de voirie urbaine. Faire réaliser par ses équipes la pose de canalisations. Préparer et organiser le travail des équipes de construction de routes et de voirie urbaine. Préparer et organiser le travail des équipes de pose de canalisations. Préparer et organiser le travail des équipes de terrassements. Réaliser les opérations de fin d'un chantier de canalisations. Réaliser les opérations de fin d'un chantier de terrassements. Réaliser les opérations de fin de chantier de routes et de voirie urbaine.
Diriger une équipe	Assurer les missions d'un « encadrant » de travaux à proximité des réseaux, dans le respect de la réglementation. Faire réaliser par ses équipes des chantiers de terrassements. Faire réaliser par ses équipes la construction de routes et de voirie urbaine. Faire réaliser par ses équipes la pose de canalisations. Préparer et organiser le travail des équipes de construction de routes et de voirie urbaine. Préparer et organiser le travail des équipes de pose de canalisations. Préparer et organiser le travail des équipes de terrassements. Réaliser les opérations de fin d'un chantier de canalisations. Réaliser les opérations de fin d'un chantier de terrassements. Réaliser les opérations de fin de chantier de routes et de voirie urbaine.
Contrôler la conformité d'un produit ou d'un service	Faire réaliser par ses équipes des chantiers de terrassements. Faire réaliser par ses équipes la construction de routes et de voirie urbaine. Faire réaliser par ses équipes la pose de canalisations. Préparer et organiser le travail des équipes de construction de routes et de voirie urbaine. Préparer et organiser le travail des équipes de pose de canalisations. Préparer et organiser le travail des équipes de terrassements. Réaliser les opérations de fin d'un chantier de canalisations. Réaliser les opérations de fin d'un chantier de terrassements. Réaliser les opérations de fin de chantier de routes et de voirie urbaine.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCRC	RE	TP-00132	08	07/09/2016	26/06/2020	16/34

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre CCRC

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

En amont de l'entretien final, il faut laisser au jury le temps nécessaire à l'appropriation et l'évaluation des documents produits lors de la mise en situation professionnelle (environ 15 mn par candidat).

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Le site organisateur prévoira un surveillant présent durant la durée de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCRC	RE	TP-00132	08	07/09/2016	26/06/2020	17/34



REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Chef de chantier travaux publics routes et canalisations

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCRC	RE	TP-00132	08	07/09/2016	26/06/2020	19/34

CCP

Diriger des chantiers de terrassements

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Faire réaliser par ses équipes des chantiers de terrassements. Préparer et organiser le travail des équipes de terrassements.	03 h 15 min	Le candidat devra extraire d'un dossier de travaux concernant un chantier de terrassements courants, les éléments indispensables à la préparation et à la réalisation de ce chantier, prendre en compte le dossier technique, définir les modes opératoires, établir l'ordonnancement des tâches, optimiser les ressources main d'œuvre, matériels et matériaux. Cette préparation sera effectuée de façon à ce que les tâches de réalisation de l'ouvrage soient conformes aux spécifications techniques en vigueur, et à la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et aux prescriptions de qualité.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Réaliser les opérations de fin d'un chantier de terrassements. Assurer les missions d'un « encadrant » de travaux à proximité des réseaux, dans le respect de la réglementation.	00 h 15 min	Le jury questionne le candidat sur les compétences liées à la réalisation des opérations de fin d'un chantier de terrassements et à l'encadrement de travaux à proximité des réseaux.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		03 h 30 min	

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Le candidat répond au questionnement du jury et tient à sa disposition l'attestation de compétences "AIPR - Encadrant".

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCRC	RE	TP-00132	08	07/09/2016	26/06/2020	21/34

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Diriger des chantiers de terrassements

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 15 min

Protocole d'intervention du jury :

En amont de l'entretien, il faut laisser au jury le temps nécessaire à l'appropriation et l'évaluation des documents produits lors de la mise en situation professionnelle (environ 15 mn par candidat).

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le site organisateur prévoira un surveillant présent durant la durée de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCRC	RE	TP-00132	08	07/09/2016	26/06/2020	22/34

CCP

Diriger des chantiers de canalisations

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Faire réaliser par ses équipes la pose de canalisations. Préparer et organiser le travail des équipes de pose de canalisations.	03 h 15 min	Le candidat devra extraire d'un dossier de travaux concernant un chantier de canalisations, les éléments indispensables à la préparation et à la réalisation de ce chantier, prendre en compte le dossier technique, définir les modes opératoires, établir l'ordonnancement des tâches, optimiser les ressources main d'œuvre, matériels et matériaux. Cette préparation sera effectuée de façon à ce que les tâches de réalisation de l'ouvrage soient conformes aux spécifications techniques en vigueur, et à la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et aux prescriptions de qualité.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Réaliser les opérations de fin d'un chantier de canalisations. Assurer les missions d'un « encadrant » de travaux à proximité des réseaux, dans le respect de la réglementation.	00 h 15 min	Le jury questionne le candidat sur les compétences liées à la réalisation des opérations de fin d'un chantier de canalisations et à l'encadrement de travaux à proximité des réseaux.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		03 h 30 min	

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Le candidat répond au questionnement du jury et tient à sa disposition l'attestation de compétences "AIPR - Encadrant".

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCRC	RE	TP-00132	08	07/09/2016	26/06/2020	23/34

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Diriger des chantiers de canalisations

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 15 min

Protocole d'intervention du jury :

En amont de l'entretien, il faut laisser au jury le temps nécessaire à l'appropriation et l'évaluation des documents produits lors de la mise en situation professionnelle (environ 15 mn par candidat).

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le site organisateur prévoira un surveillant présent durant la durée de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCRC	RE	TP-00132	08	07/09/2016	26/06/2020	24/34

CCP

Diriger des chantiers de routes et de voirie urbaine

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Faire réaliser par ses équipes la construction de routes et de voirie urbaine. Préparer et organiser le travail des équipes de construction de routes et de voirie urbaine.	03 h 15 min	Le candidat devra extraire d'un dossier de travaux concernant un chantier de routes et voirie urbaine, les éléments indispensables à la préparation et à la réalisation de ce chantier, prendre en compte le dossier technique, définir les modes opératoires, établir l'ordonnancement des tâches, optimiser les ressources main d'œuvre, matériels et matériaux. Cette préparation sera effectuée de façon à ce que les tâches de réalisation de l'ouvrage soient conformes aux spécifications techniques en vigueur, et à la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et aux prescriptions de qualité.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Réaliser les opérations de fin de chantier de routes et de voirie urbaine. Assurer les missions d'un « encadrant » de travaux à proximité des réseaux, dans le respect de la réglementation.	00 h 15 min	Le jury questionne le candidat sur les compétences liées à la réalisation des opérations de fin d'un chantier de routes et de voirie urbaine et à l'encadrement de travaux à proximité des réseaux.
▪ Questionnaire professionnel	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet	00 h 00 min	Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		03 h 30 min	

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

Le candidat répond au questionnement du jury et tient à sa disposition l'attestation de compétences "AIPR - Encadrant".

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCRC	RE	TP-00132	08	07/09/2016	26/06/2020	25/34

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Diriger des chantiers de routes et de voirie urbaine

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 00 h 15 min

Protocole d'intervention du jury :

En amont de l'entretien, il faut laisser au jury le temps nécessaire à l'appropriation et l'évaluation des documents produits lors de la mise en situation professionnelle (environ 15 mn par candidat).

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Le site organisateur prévoira un surveillant présent durant la durée de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCRC	RE	TP-00132	08	07/09/2016	26/06/2020	26/34

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Chef de chantier travaux publics routes et canalisations

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Une salle permettant d'accueillir les candidats aménagée de manière à éviter toute communication entre candidats.	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.
Entretien technique	Une salle pour cet entretien et pour l'entretien final : table, chaise pour candidats et jury, paper-board.	Cette salle doit garantir la confidentialité des échanges entre le candidat et le jury.
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises. Une salle pour l'entretien technique et cet entretien : table, chaise pour candidats et jury, paper-board.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges. Cette salle doit garantir la confidentialité des échanges entre le candidat et le jury.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCRC	RE	TP-00132	08	07/09/2016	26/06/2020	27/34

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Bureaux ou tables à dessin	1	Sans objet
	1	Calculatrice simple disposant, à minima, des quatre opérations, d'une règle plate de 20 ou 30 cm et du nécessaire pour écrire : crayon à papier, gomme et stylo bille.	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCRC	RE	TP-00132	08	07/09/2016	26/06/2020	28/34

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Chef de chantier travaux publics routes et canalisations est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Chef de Chantier Travaux Publics Routes et Canalisations Arrêté du 02/08/2011		Chef de chantier travaux publics routes et canalisations Arrêté du 22/08/2016	
CCP	Diriger des chantiers de terrassements courants	CCP	Diriger des chantiers de terrassements
CCP	Diriger des chantiers de canalisations	CCP	Diriger des chantiers de canalisations
CCP	Diriger des chantiers de routes et de voirie urbaine	CCP	Diriger des chantiers de routes et de voirie urbaine

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCRC	RE	TP-00132	08	07/09/2016	26/06/2020	29/34

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
CCRC	RE	TP-00132	08	07/09/2016	26/06/2020	31/34

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

